



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi vingt-trois novembre à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY,

Messieurs : Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Paulo Alexandre DA SILVA, Romain DUCHENE, François GRAND, Olivier KERBART, Damien VOLTOLINI

Était absente excusée : Christelle COGET, Nathalie MARIADASS, Thierry MARAIS qui ont donné un pouvoir respectivement à Monsieur Paulo Alexandre DA SILVA et Madame Corine Fertey

Secrétaire de séance : Madame Corine FERTEY

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du 9 novembre 2020 a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil, ont signé le registre des procès-verbaux.

1. Abondement Sivu-Cigale

Monsieur le Maire nous fait lecture de l'historique du Sivu-Cigale, depuis 2016, qui comptait huit communes. La commune de Prey a intégré le Sivu-Cigale en 2019. Sept nouvelles communes se sont affiliées à ce syndicat depuis.

En 2016 et 2017 : La cotisation annuelle totale des 8 communes adhérentes est de 555 000€ ; le résultat comptable est excédentaire, respectivement de 419 000€ et 430 000€.

En 2018 :

- Décision votée par le Conseil Syndical de baisser la cotisation globale des communes de 550 000€ à 400 000 €,
- Arrêt des NAP « Nouvelles Activités Périscolaires » au 6 juillet 2008,
- Arrêt des crèches 1^{er} janvier 2018
- Non prise en charge par l'EPN de l'emprunt sur la compétence petite enfance de 20 000€
- Construction d'un bâtiment modulaire à Guichainville de 105 000 € (60 000€ par emprunt, le reste sur fonds propres)
- Le résultat excédentaire se réduit à 274 552 €

En 2019 :

- Arrivée de 7 nouvelles communes dont Prey,
- Décision des 8 communes initiales de rester sur la cotisation réduite de 2018 soit 400 000 €,
- Les 7 nouvelles communes cotisent à hauteur de 177 265,22 € (même clé de répartition que les communes historiques); l'EPN n'a toujours pas pris en charge l'emprunt sur la compétence petite enfance; le versement subvention de la CAF repoussé exercice 2020.
- L'intégration des 7 nouvelles communes nécessitent 3 lieux d'accueil et 24 agents supplémentaires (attention : ne correspond pas à des Equivalent Temps Plein),
- Le résultat se stabilise à 1 296 €.

Réunions octobre 2020 :

- Pour 2020, la contribution versée par Prey a été de 46 066 € (compte 65548) : ce qui représente 7,10% de la somme globale du Sivu-Cigale (7,10 % : calcul en fonction du nombre d'enfants accueillis en périscolaire – mercredi – vacances scolaires),
- A ce jour, le déficit Sivu-Cigale est estimé à 310 000 € (250 000 fonctionnement + 60 000 EPN); pour rappel, plus de trésorerie.

➔ Le Sivu-Cigale demande à chaque commune, une cotisation supplémentaire afin d'équilibrer les comptes 2020, avec toujours la même clé de répartition, soit **+ 22 010 €** pour Prey à verser en décembre 2020.

De ce fait, une délibération modificative est nécessaire pour abonder l'article 65548 « Autres contributions », en prélevant l'article 615221 « Bâtiments Publics », la somme de **22 010 €**.

➔ **Ainsi la cotisation totale du Sivu-Cigale 2020 de Prey se porte à 68 076€.**

⇒ L'ensemble du Conseil Municipal a voté et validé à l'unanimité.

Réflexion commune : voir avec la Commission Ecole pour étudier un nouveau mode d'accueil pour les enfants du village. A priori, 60 familles seraient concernées par cet accueil. Voir le nombre d'enfants exact auprès du référent Sivu-Cigale à l'école de Prey.

2. Fin d'année pour le personnel communal et enfants des écoles

5 agents de la commune se verront remettre une carte-cadeau d'un montant de 100 euros, et un agent à temps-partiel d'un montant de 50 euros.

⇒ L'ensemble du Conseil Municipal a voté et validé par 12 voix : Pour et 1 abstention

Un sachet de friandises – chocolats de Noël, pour l'ensemble des élèves de l'École de Prey (105 enfants).
Achat effectué chez O' C Prey, pour une enveloppe de 400 euros.

⇒ L'ensemble du Conseil Municipal a validé à l'unanimité.

3. Remplacement du repas des « Anciens » et cadeaux divers par un bon d'achat permettant le développement du commerce / artisanat installé dans le village

Montant du bon d'achat : 40 euros ;

Bénéficiaires : tous les habitants de Prey nés avant le 01/01/1945 ;

Modalités : virement sur le compte bancaire du bénéficiaire, sur la base d'une facture établie par un commerçant / artisan installé dans le village. Une délibération complètera l'ensemble du règlement.

Fin de l'opération : 15/01/2021.

Variante : les bénéficiaires peuvent transmettre leur bon à une Association enregistrée à Prey.

Budget consacré à cette opération : 3920 euros.

⇒ L'ensemble du Conseil Municipal a voté et validé à l'unanimité.

4. Validation de plusieurs projets d'achat - Présentation par M. Grand

Projet STOP - Journal Electronique et d'information – achat de deux panneaux

La communication locale est un service d'intérêt général que nous devons moderniser. Notre village doit se transformer de manière raisonnée, entrer dans l'ère du numérique en déployant des nouvelles technologies au service des citoyens.

Coût : 9251,16 € / Inscription budgétaire : 10 000 €

4 devis ont été présentés :

- ELANCITE – offre retenue – 8 877,96 € + 300 €/an + 373,20 « pose » - Délai livraison : 3-4 semaines
- RED
- IVICOM → Offres non retenues
- ACI

Un fonds de concours sera sollicité auprès de l'EPN.

Projet STOP – Achat de 2 rétroprojecteurs

Destinés aux enseignants de l'école primaire.

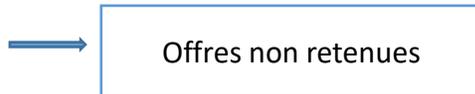
Coût : 818,93 € / Inscription budgétaire : 900 €

3 devis ont été présentés :

- INMAC WSTORE – offre retenue – 818,93 €

- RED

- IVICOM



Le conseil municipal a validé à l'unanimité les 2 projets cités ci-dessus, il approuve l'achat des matériels et autorise le maire a sollicité une subvention auprès de l'EPN.

5. Signature avec le CD 27 d'une convention de mise à disposition de la plateforme tiers de télétransmission vers le contrôle de légalité @ct'Eure – avenant avec la préfecture pour changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique – acquisition d'un certificat RGS avec Certinomis

Option 1 - Le coût total pour un an est de : 110 euros HT

Option 2 - Le coût total pour 3 ans est de : 255 euros HT (comprend l'option sérénité si changement de Maire).

⇒ Le Conseil Municipal a validé l'option 2 à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

6. Reprise des délibérations du conseil municipal du 07 septembre 2020 suite à incident avec l'envoi des actes au contrôle de légalité

Le Conseil Municipal valide de nouveau les délibérations prises depuis septembre dont les télétransmissions vers le contrôle de légalité étaient bloquées.

7. Convention groupement d'achat d'électricité avec le SIEGE 27 suite suppression des tarifs réglementés

La Commune est déjà adhérente à un groupement d'achat avec le SIEGE 27 pour les contrats « Eclairage public » et « contrat > 36kVA.

Suite à la suppression des tarifs réglementés, Il est proposé d'adhérer à ce groupement d'achat pour les contrats < ou = à 36kVA (atelier, maison association, feux tricolores, église) avec contrat EDF « sortie de tarif » durant période intermédiaire);

But : que le groupement d'achat gère à notre place tous ces contrats.

⇒ Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et approuve la délibération.

8. Avenants aux contrats de travail des ATSEM

Jusqu'alors, deux ATSEM travaillant à l'école de Prey, étaient rémunérées en heures complémentaires de 11h30 à 13h00. Leur souhait était d'obtenir un lissage de leur rémunération. Dans le respect de la réglementation en vigueur, ces deux agents bénéficieront d'une rémunération équilibrée chaque mois de l'année. Leurs prises de service seront harmonisées (à 8h05) afin de pouvoir accueillir les enfants à leur arrivée.

⇒ Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les deux avenants.

9. Demande d'autorisation d'occupation du domaine public par un nouveau commerçant ambulant

Une apicultrice, Mme HECKLY – de Saint-Laurent des Bois, adhérente au Syndicat de l'Apiculture de l'Eure, a sollicité la Mairie de Prey, afin de s'installer les vendredis, sur le parking à côté de Croq'La Pomme.

Une période d'essai lui est accordée jusqu'au 28/02/2021 gracieusement. Ensuite, la cotisation annuelle, s'élèvera à 250 € / an.

Le Conseil Municipal procède au vote :

12 votes : POUR et 1 abstention

10. Prévisions travaux SIEGE 27 2021 et budget

- Projet Rue de Villeneuve non retenu par le SIEGE

Pour info et prévision 2022 : coût 157 000€ - part commune 42 833,33€

- Projet remplacement candélabres Rue de Grosseuvre **retenu** par le SIEGE
Coût 20 000 € - part commune 6 666,67€

11. Autres questions diverses

A été soulevé, le non-versement de la subvention pour l'association du FC PREY : malgré tous les documents présentés à ce jour par cette association, certains membres de la Commission Finances, ne souhaitaient pas se prononcer encore sur son versement, du fait des incohérences présentes dans les différentes versions des bilans du FC PREY remis à la mairie, bilans tous certifiés conformes par les dirigeants du Club de football.

De plus, il est formulé par plusieurs conseillers, une suspicion de conflit d'intérêt sur le mécénat avec la Société Convivio.

Il est proposé, par une partie des conseillers, un vote du Conseil Municipal pour le versement de cette subvention sous deux conditions :

- 1) Présentation des rentrées d'argent chaque mois à la Commission Finances, via sa Présidente Madame Fertey.
- 2) Attester qu'il n'y aura plus de conflit d'intérêt.

Vote :

8 votes : Pour

5 votes : Contre

La subvention pour l'association du FC Prey devra être versée dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président du Football Club devra de son côté s'engager à présenter un courrier attestant les deux points cités ci-dessus.

Fin de la séance : 21h40